

*Dirigée par*  
**G. Stéfani**  
*et*  
**G. Levasseur**

BIBLIOTHÈQUE  
DE SCIENCES  
CRIMINELLES  
TOME 26

*Professeurs à*  
*l'Université de droit,*  
*d'économie et de*  
*sciences sociales de Paris*

# LE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES EN DROIT ALGÉRIEN

---

Ourdia Nasroune-Nouar

*Préface de*  
*Bernard Bouloc*

L·G·D·J

Dirigée par  
**G. Stéfani**  
et  
**G. Levasseur**

**BIBLIOTHÈQUE  
DE SCIENCES  
CRIMINELLES  
TOME 26**

Professeurs à  
l'Université de droit,  
d'économie et de  
sciences sociales de Paris

L'ouvrage de M<sup>me</sup> Nouar sur le contrôle de l'exécution des sanctions pénales a pour objet de mettre en évidence la nécessité d'une intervention de l'autorité judiciaire lors de l'exécution des sanctions pénales, et les différentes mesures qui peuvent être adoptées à cet effet.

Tous les magistrats — ceux du ministère public, de l'application des sentences pénales ou des mineurs — s'efforcent à assurer l'individualisation du traitement des condamnés et de réduire la part d'arbitraire que comporterait une exécution purement administrative.

Leur mission s'inscrit dans l'objectif de sauvegarde des droits de l'homme et de la dignité humaine, conformément aux règles minima pour le traitement des délinquants des Nations Unies.

Pour éviter les effets néfastes de l'emprisonnement, l'auteur insiste sur les différentes mesures non carcérales, qu'il s'agisse des mesures dites du milieu ouvert (Placement à l'extérieur ou semi-liberté) ou des mesures comportant seulement des restrictions de liberté (libération conditionnelle). Car, il s'agit de favoriser la réinsertion sociale du condamné, sans mettre en danger la sécurité publique.



ISBN 2.275.00711.3



Prix : 185 F